Communiqué de presse n. 52/2024

Crédits carbone, des opportunités à gérer

Lors de la deuxième journée d'EIMA International, le salon mondial de la mécanique agricole qui se tient en ce moment à Bologne, une conférence organisée par Edagricole a fait le point sur la réglementation et les perspectives des crédits carbone. Pour l’agriculteur, ceux-ci constituent une nouvelle forme de revenu avec des co-bénéfices agricoles et environnementaux

Pour éviter un réchauffement climatique catastrophique, les stratégies de captage et de stockage du carbone atmosphérique sont essentielles et complémentaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine fossile et biogénique. Tel est le thème abordé par Michele Pisante de l'Université de Teramo, au cours de la rencontre intitulée « Crédits carbone, une opportunité pour tous les secteurs » organisée par Edagricole pour définir le scénario d'un secteur qui doit encore trouver des points de référence précis. « Le suivi cohérent et précis des variations des stocks de carbone organique dans le sol et des émissions nettes de gaz à effet de serre, leur révision et leur vérification – a souligné Pisante - sont essentiels pour faciliter les investissements dans des pratiques d'utilisation durable des sols qui maintiennent ou augmentent les stocks de carbone organique dans le sol lui-même». « Des initiatives privées liées aux marchés volontaires du carbone – a poursuivi Pisante – peuvent compléter et favoriser l'agriculture du carbone à grande échelle. Le cadre de certification de l'élimination du carbone contribuera à assurer l'identification transparente, grâce à des méthodes normalisées, de l'agriculture du carbone et des solutions industrielles qui éliminent le CO₂ de l'atmosphère et le stockent à long terme ».

Angelo Frascarelli de l'Université de Pérouse a confirmé ce concept : « Le carbon farming est l’ensemble des pratiques agricoles qui favorisent l’absorption des gaz à effet de serredans le sol et la végétation. Le carbon farming comprend : l'absorption du carbone dans le sol depuis l'atmosphère ; une élimination/réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux pratiques traditionnelles ; l'augmentation de la biodiversité et la conservation des écosystèmes ». Selon Frascarelli, en plus de constituer une nouvelle source de revenus pour l’agriculteur, l’adoption des pratiques de carbon farming procure des co-bénéfices : résistance aux facteurs abiotiques et biotiques, préservation du sol, réduction des phénomènes d'érosion, augmentation de la productivité des cultures et du sol ; génération d'un fort renouvellement de la biomasse au-dessus et au-dessous du sol. « Le carbon farming permet donc non seulement à l'agriculteur de contribuer à l'atténuation du changement climatique, mais augmente également la résilience des systèmes agricoles au changement climatique. »

Sur le plan réglementaire, les étapes à franchir semblent toutefois encore nombreuses. Après la publication, le 30 novembre 2022, de la Proposition de Règlement pour la certification des absorptions de carbone (CRCF), le texte a été amendé par le Conseil et le Parlement européen en novembre 2023. En février 2024 et en avril 2024, les Accords provisoires sur le règlement auxquels sont parvenus le Parlement et le Conseil européen ont été signés. Et entre avril et octobre 2024, les modifications ont été rédigées par le Conseil avec une nouvelle approbation du Parlement. « Les prochaines étapes – a repris Frascarelli – sont la publication du règlement CRCF sur le Journal officiel, prévue d’ici décembre 2024, la publication de l'acte délégué, d'ici décembre 2025 et, surtout, le lancement du marché des crédits carbone, d'ici le 1er janvier 2026 ».

Les traitements et la mécanisation peuvent avoir un impact considérable sur la gestion du carbone. « Associer l’agriculture de précision à l'agriculture de conservation est stratégique – a fait remarquer l’agronome de Padoue Lorenzo Benvenuti - notamment si l'on aspire à exploiter le Puits de carbone d'un point de vue politique et économique, comme traçabilité. Le ‘Puits de carbone’ est aussi une occasion de synécologie, de fertilité et de réduction des coûts des cultures. Une voie pour le Puits de carbone se trouve dans l'agriculture de conservation qui exige un traitement minimal, une culture de couverture et une approche flexible. L'agriculture de conservation se marie bien avec celle de précision et entraîne la régénération du sol, la réactivation de la fertilité, la production de différents services écosystémiques ».

 Bologne, le 9 novembre 2024